

DA 165 – 22.04

**APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE  
VERNIER (FMCV)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous vous remettons en annexe les comptes annuels 2021 de la Fondation des maisons communales de Vernier.

Les documents remis comprennent le rapport d'activité et le rapport de l'organe de contrôle ainsi que le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes.

L'exercice 2021 se clôt par un bénéfice de CHF 3'077'069.22, faisant apparaître au bilan un bénéfice cumulé de CHF 8'371'148.30.

Comme vous pourrez le constater, le rapport de l'organe de contrôle émet une opinion avec réserve. Cette réserve porte sur un montant de CHF 105'769.00 comptabilisé à titre de produits d'intérêts sur fonds propres en considération du plan financier déposé auprès de l'Office cantonal du logement. Nous avons analysé cette remarque conjointement avec le Service des affaires communales et avons considéré que cette comptabilisation n'entrave pas la validation des comptes 2021.

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Gian-Reto AGRAMUNT  
Conseiller administratif

Vernier, le 4 avril 2022

**DA 165 – 22.04**

**Délibération du Conseil municipal de Vernier**

relative à l'

**APPROBATION DES COMPTES 2021 DE LA FONDATION DES MAISONS COMMUNALES DE  
VERNIER (FMCV)**

Vu le rapport d'activité 2021 de la Fondation des maisons communales de Vernier ;

vu le rapport de l'organe de contrôle COLBA SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2021, du 18 mars 2022, comprenant le bilan, les comptes de pertes et profits et les annexes ;

conformément aux statuts de la Fondation des maisons communales de Vernier du 25 septembre 2021 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu le rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration du ... ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

**décide**

d'approuver les comptes annuels de la Fondation des maisons communales de Vernier pour l'exercice 2021 dans leur intégralité annexés à la présente délibération.

